Image not found or type unknown

Retention de permis de conduire

Par **Geo21mar**, le **04/12/2015** à **21:14**

Bonjour . J ai eu une retention de permis pour excès de vitesse de plus de 40 et moins de 50 on ma remis une convocation pour le 18/12/2015 en attendant passer les 72 h esque je peu reconduire malgré que j ai eu aucune nouvelle de mon permis dois je aller le recuperer que faire merci de votre reponse

Par **LESEMAPHORE**, le **05/12/2015** à **09:55**

Bonjour
Dans les 12 heures suivantes la fin des 72heures de rétention du PC,(R224-3 du CR) vous prenez contact avec le service ayant effectué la mesure pour restitution si le préfet n'a pas prit d'arrêté de suspension à votre encontre .
En alternative si prise d'arrêté, ce même service vous informera de la durée de suspension administrative en attente de celle pénale .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés